



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 19 mars 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière, directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 15

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2014
201403051 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2014

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2014

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport du trésorier sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 19 mars 2014

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché par la directrice générale au cours de l'année 2013 en vertu de son pouvoir délégué (Règlement 29-2013)

3.3 Dépôt des attestations de réussite de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour madame la conseillère Françoise Lachapelle et monsieur le conseiller John Judd

3.4 Dépôt du compte rendu de la Commission de circulation tenue le 3 février 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Participation de la Ville de Montréal-Est à l'événement « Une heure pour la Terre 2014 » parrainé par le Fonds mondial pour la nature qui se tiendra le samedi 29 mars 2014

4.2 Nomination de madame la conseillère Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2014

4.3 Déclaration relative à la réforme du service de livraison du courrier à domicile proposée par Postes Canada

4.4 Participation de monsieur le maire Robert Coutu au Congrès de la Fédération canadienne des municipalités 2014 à Niagara Falls

4.5 Participation de madame la conseillère Françoise Lachapelle et de monsieur le conseiller John Judd aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 21 au 24 mai 2014 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau

4.6 Vacant

4.7 Paiement de la part de la ville de Montréal-Est des dépenses de recherche et de secrétariat de l'Association Suburban Mayor (ASM) de l'année 2013

5 RÈGLEMENTS

6 CONTRATS

6.1 Octroi du contrat à Béton Bélanger / division de Béton Provincial Itée pour le projet TP-ST 2014-03A – Fourniture de béton préparé – 2014 54 965,51 \$ taxes incluses

6.2 Octroi du contrat à Simard-Beaudry Construction inc. pour le projet TP-ST 2014-04A – Fourniture de mélange bitumineux - 60 189,41 \$ taxes incluses

6.3 Modification de la date d'entrée en vigueur du bail avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour le parc canin à l'intersection de l'avenue Marien et des rues Prince-Albert et Victoria – 2 000 \$ plus taxes

6.4 Prolongement de la location du terrain du Port de Montréal utilisé comme parc à chiens jusqu'au 31 août 2014 – 1 542,20 \$ plus taxes

6.5 Octroi du contrat d'assurances collectives à SSQ Groupe financier du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019 – 359 798 \$ taxes incluses

6.6 Octroi du contrat pour l'achat d'une fourgonnette neuve Ford Transit Connect – 2014 à P.E. Boisvert Auto Itée, dans le cadre du projet TP-ST 2014-07A – Fourniture d'une fourgonnette neuve Ford Transit Connect ou Nissan Cargo NV-200 – 30 512,32 \$ taxes incluses

6.7 Octroi du contrat pour l'achat de deux (2) camionnettes Ford F-250 XL à Fortier Auto (Mtl) Itée, dans le cadre du projet TP-ST 2014-08A – Fourniture de deux (2) camionnettes neuves quatre (4) portes d'une (1) tonne Ford 250 / GM 2500 / Dodge 2500 – PTI 2014 – 70 190,46 \$ taxes incluses

6.8 Octroi du contrat à Lafarge Canada inc. pour le projet TP-ST 2014-05A – Fourniture de granulats divers – 32 849,51 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

7.1 Permanence de monsieur Éric Dancause à titre de directeur des travaux publics et des services techniques

7.2 Entériner la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP – 301, de façon à ce que tout employé col bleu reçoive un minimum de trois (3) heures rémunérées au taux du travail supplémentaire s'il est rappelé au travail dans les trois (3) heures précédant son travail régulier

7.3 Permanence de monsieur Nicolas England à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8.1 Demande du club de l'Âge d'Or de Montréal-Est pour subventionner leurs activités pour l'année 2014

8.2 Demande de soutien financier de l'organisme « Au Pignon de l'est » pour un programme d'animation pour les familles

8.3 Offrir le programme « Nager pour survivre » aux élèves de 3^e année de l'école Saint-Octave

8.4 Demande de don de l'équipe de voile des cadets de la Marine de la région de l'est (Québec)

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2014

201403052 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2014 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201403053 3.1

La trésorière dépose son Rapport sur les dépenses autorisées au 19 mars 2014 en vertu du Règlement sur les finances.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COURS DE L'ANNÉE 2013 EN VERTU DE SON POUVOIR DÉLÉGUÉ (RÈGLEMENT 29-2013)

201403054 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, la liste du personnel embauché au cours de l'année 2013 en vertu du pouvoir de la directrice générale.

DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE POUR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE LACHAPELLE ET MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD

201403055 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, les attestations de réussite de la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour madame la conseillère Françoise Lachapelle et monsieur le conseiller John Judd, et ce, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CIRCULATION TENUE LE 3 FÉVRIER 2014

201403056 3.4

Le greffier dépose, séance tenante, le compte rendu de la Commission de circulation tenue le 3 février 2014 à titre d'information.

RAPPORT DES SERVICES 4

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À L'ÉVÉNEMENT "UNE HEURE POUR LA TERRE 2014" PARRAINÉ PAR LE FONDS MONDIAL POUR LA NATURE QUI SE TIENDRA LE SAMEDI 29 MARS 2014

201403057 4.1

Considérant que l'événement international " Une heure pour la Terre 2014" inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation) se tiendra le 29 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;

Considérant que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe depuis 2010 à cet événement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De confirmer la participation de la Ville de Montréal-Est à l'événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature "Une heure pour la Terre 2014" qui se tiendra le samedi 29 mars 2014 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidents de la Ville de Montréal-Est à s'impliquer activement dans cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME MONIQUE MAJOR À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 JUILLET 2014

201403058 4.2

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION RELATIVE À LA RÉFORME DU SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE PROPOSÉE PAR POSTES CANADA

201403059 4.3

Considérant que Postes Canada a récemment annoncé officiellement la réforme de ses services;

Considérant que cette réforme implique une augmentation des coûts des envois postaux et l'élimination progressive sur cinq ans du service postal porte-à-porte;

Considérant qu'il est proposé de remplacer le service de livraison à domicile par des boîtes postales communautaires;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a exprimé son inquiétude à l'égard des conséquences de cette réforme, notamment pour la population vieillissante et les ménages qui dépendent de la livraison du courrier à domicile;

Considérant qu'il y a un nombre croissant de citoyens âgés au sein de notre collectivité et que nombreux sont ceux qui ont une mobilité réduite et sont affectés directement par cette réforme d'un service essentiel;

Considérant que l'élimination du service de livraison à domicile causera des difficultés indues aux personnes ayant un handicap;

Considérant que la présence des boîtes postales communautaires créera de la pollution visuelle et aura un impact sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, l'enlèvement des graffitis et, de manière générale, sur les activités des travaux publics;

Considérant que les boîtes communes devront être accessibles 24 heures sur 24 et poseront des enjeux de sécurité;

Considérant que Postes Canada déposera des quantités considérables de matériel publicitaire ("courrier-déchet") dans les boîtes postales communautaires et que cela accroîtra le risque d'ordures à la traîne et de débordement des poubelles autour de ces boîtes postales;

Considérant que toute intervention, telle que l'installation d'une boîte postale communautaire (qui est en structure) dans ou sur le domaine public ou privé, exige l'approbation préalable de la municipalité concernée;

Considérant qu'il y a d'importants enjeux esthétiques et logistiques qui, à bien des endroits, rendront l'installation de boîtes postales communautaires difficile, voire impossible;

Considérant que l'installation de boîtes postales communautaires aura des conséquences environnementales, puisque les citoyens utiliseront leur véhicule pour s'y rendre et en revenir;

Considérant que l'annonce de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile n'a fait l'objet d'aucune consultation avec le monde municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer le plus rapidement possible un dialogue avec les municipalités qui sont touchées par la réforme des services postaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE ROBERT COUTU AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS 2014 À NIAGARA FALLS

201403060

4.4

Considérant que le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités aura lieu à Niagara Falls du 30 mai au 2 juin 2014;

Considérant que monsieur le maire Robert Coutu désire participer à ce congrès et qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur Robert Coutu, maire, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui aura lieu à Niagara Falls en Ontario du 30 mai au 2 juin 2014 et d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ pour sa participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE LACHAPELLE ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT DU 21 AU 24 MAI 2014 AU HILTON LAC-LEAMY À GATINEAU

201403061

4.5

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu les 21, 22, 23, 24 mai 2014 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau et que madame Françoise Lachapelle et monsieur John Judd, conseillers municipaux, ont manifesté l'intérêt d'y participer;

Considérant que la Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080) autorise leur participation à l'événement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser la participation de madame Françoise Lachapelle et de monsieur John Judd, conseillers municipaux, aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014;

D'autoriser une dépense maximale de 2 400 \$ par personne pour leur participation à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

4.6

PAIEMENT DE LA PART DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION SUBURBAN MAYOR (ASM) DE L'ANNÉE 2013

201403062

4.7

Considérant que l'Association des maires de banlieues a présenté son bilan final au montant de 143 160, 58 \$;

Considérant que les municipalités sont sollicitées selon leur potentiel fiscal à contribuer à ces dépenses;

Considérant que la contribution de la Ville de Montréal-Est serait de 4 303 \$;

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget;

Considérant que le financement de ces dépenses est en révision avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), l'Agglomération et l'ASM pour l'année 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement de la contribution de la Ville de Montréal-Est pour les dépenses de l'ASM au montant de 4 303 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

CONTRATS 6

OCTROI DU CONTRAT À BÉTON BÉLANGER / DIVISION DE BÉTON PROVINCIAL LTÉE POUR LE PROJET TP-ST 2014-03A - FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ 2014 – 54 965,51 \$ TAXES INCLUSES

201403063 6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-03A - Fourniture de béton préparé, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois firmes ont été invitées;

Considérant que deux firmes ont déposé une soumission, soient :

- Béton LeGardeur inc., pour un montant de 53 175, 94 \$, taxes incluses;
- Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée, pour un montant de 54 965,51 \$, taxes incluses;

Considérant que seule la soumission de Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée est conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-03A - Fourniture de béton préparé 2014 à Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée, et d'autoriser à cette fin une dépense de 54 965,51 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-04A - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX 2014 - 60 189,41 \$ TAXES INCLUSES

201403064 6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-04A - Fourniture de mélange bitumineux, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux firmes ont été invitées et ont déposé une soumission, soient :

- Simard-Beaudry Construction inc., pour un montant de 60 189,41 \$, taxes incluses;
- Routek Construction inc., pour un montant de 63 309,26 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Simard-Beaudry Construction inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-04A - Fourniture de mélange bitumineux 2014 à Simard-Beaudry Construction inc., et d'autoriser à cette fin une dépense de 60 189,41 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU BAIL AVEC L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) POUR LE PARC CANIN À L'INTERSECTION DE L'AVENUE MARIEN ET DES RUES PRINCE-ALBERT ET VICTORIA - 2 000 \$ PLUS TAXES

201403065

6.3

Considérant le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013 autorisant un bail entre l'Agence métropolitaine de transport et la Ville de Montréal-Est pour l'aménagement, au printemps 2014, d'un parc canin à l'intersection de l'avenue Marien et des rues Prince-Albert et Victoria;

Considérant que le procès-verbal établit la date de début du bail au 1er octobre 2013 et la date de fin au 30 septembre 2018;

Considérant qu'il y a lieu de faire coïncider la date d'entrée en vigueur du bail avec la date du début des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la modification de la date d'entrée en vigueur du bail au 1er mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROLONGEMENT DE LA LOCATION DU TERRAIN DU PORT DE MONTRÉAL UTILISÉ
COMME PARC À CHIENS JUSQU'AU 31 AOÛT 2014 - 1 542,20 \$ PLUS TAXES**

201403066

6.4

Considérant que le bail entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est vient à échéance le 30 avril 2014;

Considérant qu'un emplacement mieux situé et plus approprié pour utilisation comme parc canin est disponible;

Considérant que le nouveau parc canin ne sera pas prêt à la fin du bail avec le Port de Montréal et qu'il y aurait lieu de prolonger ce bail de quatre mois au tarif exigé par le Port de Montréal, soit 1 542,20 \$ plus taxes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le prolongement du bail entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour une période additionnelle de 4 mois pour une dépense de 1 542,20 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES À SSQ GROUPE FINANCIER DU
1ER AVRIL 2014 AU 31 MARS 2019 - 359 798 \$ TAXES INCLUSES**

201403067

6.5

Considérant que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, au mois d'octobre 2013, un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement des municipalités de l'agglomération de Montréal;

Considérant qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Considérant que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité;

Considérant que lors de sa réunion du 6 décembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement, dont la municipalité de Montréal-Est;

Considérant qu'en vertu de la Loi, la municipalité de Montréal-Est est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat (CM-201208193);

Considérant que suite au processus d'appel d'offres public effectué en octobre 2013, nous avons bénéficié d'une tarification garantie pour 2 ans à compter du 1er avril, totalisant 359 798 \$ incluant les parts employeur et employés ainsi que les frais de gestion de l'UMQ et de l'actuaire Groupe Mallette.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la municipalité de Montréal-Est confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

Que le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2014 (total estimé à 1 022 000 \$);

Que la municipalité de Montréal-Est s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

Que la municipalité de Montréal-Est s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ;

Que le Conseil accepte d'octroyer le contrat d'assurances collectives à SSQ Groupe financier pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 pour un montant total de 359 798 \$ incluant toutes taxes. Ce contrat peut être renouvelé annuellement pour une période n'excédant pas trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE FOURGONNETTE NEUVE FORD TRANSIT CONNECT - 2014 À P.E. BOISVERT AUTO LTÉE, DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-07A - FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE NEUVE FORD TRANSIT CONNECT OU NISSAN CARGO NV-200 - PTI 2014 - 30 152,32 \$ TAXES INCLUSES

201403068

6.6

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-07A - Fourniture d'une fourgonnette neuve Ford Transit Connect ou Nissan Cargo NV-200, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que quatre firmes ont été invitées et que deux des firmes ont déposé une soumission, soient :

- P.E. Boisvert Auto Ltée, pour un montant de 30 512,32 \$, taxes incluses;
- Fortier Auto (Mtl) Ltée, pour un montant de 32 375,81 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est P.E. Boisvert Auto Ltée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-07A - Fourniture d'une fourgonnette neuve Ford Transit Connect ou Nissan Cargo NV-200 à P.E. Boisvert Auto Ltée, et d'autoriser une dépense à cette fin de 30 152,32 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX (2) CAMIONNETTES FORD F-250 XL À FORTIER AUTO (MTL) LTÉE, DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-08A - FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONNETTES NEUVES QUATRE (4) PORTES D'UNE (1) TONNE FORD 250 / GM 2500 / DODGE 2500 – PTI 2014 – 70 196,46 \$ TAXES INCLUSES

201403069

6.7

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-08A - Fourniture de deux (2) camionnettes neuves (4) portes d'une (1) tonne - Ford 250 / GM 2500 / Dodge 2500, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que six firmes ont été invitées et que trois firmes ont déposé une soumission, soient :

- Fortier Auto (Mtl) Ltée, pour un montant de 70 109,46 \$, taxes incluses;
- P.E. Boisvert Auto Ltée, pour un montant de 70 641,37 \$, taxes incluses;
- Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée, pour un montant de 76 320,40 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Fortier Auto (Mtl) Ltée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-08A - Fourniture de deux (2) camionnettes neuves (4) portes d'une (1) tonne - Ford 250 / GM2500 / Dodge 2500 à Fortier Auto (Mtl) Ltée, et d'autoriser une dépense à cette fin de 70 109,46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À LAFARGE CANADA INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-05A - FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS - 2014 - 32 849,51 \$ TAXES INCLUSES

201403070 6.8

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-05A - Fourniture de granulats divers 2014, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que trois firmes ont déposé une soumission, soient :

- Lafarge Canada inc., pour un montant de 32 849,51 \$, taxes incluses;
- Demix Agrégats, une division de Holcim (Canada) inc., pour un montant de 34 717,85 \$, taxes incluses;
- Simard-Beaudry Construction inc., pour un montant de 38 574,11 \$, taxes incluses;

Considérant que le seul soumissionnaire conforme est Lafarge Canada inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-05A - Fourniture de granulats divers 2014 à Lafarge Canada inc., et d'autoriser une dépense à cette fin de 32 849,51 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC DANCAUSE À TITRE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201403071 7.1

Considérant que monsieur Éric Dancause a été embauché à titre de directeur des travaux publics et des services techniques le 7 octobre 2013 (CM-201309242);

Considérant que monsieur Dancause a été soumis à une période de probation de six mois qui se termine le 7 avril 2014;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Éric Dancause.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Éric Dancause à titre de directeur des travaux publics et des services techniques.

Le maire vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SCFP - 301, DE FAÇON À CE QUE TOUT EMPLOYÉ COL BLEU REÇOIVE UN MINIMUM DE TROIS (3) HEURES RÉMUNÉRÉES AU TAUX DU TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE S'IL EST RAPPELÉ AU TRAVAIL DANS LES TROIS (3) HEURES PRÉCÉDANT SON TRAVAIL RÉGULIER

201403072 7.2

Considérant qu'il y a lieu de modifier le deuxième paragraphe de l'article 7.05 de la convention collective des employés cols bleus afin qu'un minimum de trois (3) heures soit payé lors d'un rappel au travail pour la période précédant le travail régulier;

Considérant la signature d'une lettre d'entente à ce sujet entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP - 301.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP - 301, modifiant le deuxième paragraphe de l'article 7.05 de façon à ce que tout employé col bleu reçoive un minimum de trois (3) heures rémunérées au taux du travail supplémentaire s'il est rappelé au travail dans les trois (3) heures précédant son travail régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS ENGLAND À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201403073 7.3

Considérant que monsieur Nicolas England a été embauché à titre de journalier le 23 décembre 2013 (résolution CM-201312314);

Considérant que monsieur England a été soumis à une période de probation de 520 heures en temps régulier;

Considérant que la période de probation devrait se terminer au cours de la semaine du 7 avril 2014;

Considérant l'évaluation positive de monsieur England.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Nicolas England à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, dès qu'il aura travaillé 520 heures en temps régulier.

Le maire vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR SUBVENTIONNER LEURS ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2014

201403074 8.1

Considérant que le Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que depuis les deux dernières années, le Club de l'Âge d'Or a reçu un don de 4 000 \$, mais réitère sa demande de 5 000 \$ cette année.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner le même montant que les deux dernières années au Club de l'Âge d'Or de Montréal-Est soit 4 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ORGANISME "AU PIGNON DE L'EST" POUR UN PROGRAMME D'ANIMATION POUR LES FAMILLES

201403075 8.2

Considérant que depuis quelques années, le programme d'animation culturel et social du Pignon de l'est a offert des activités s'adressant aux familles participantes lors de la tenue des différentes activités de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que ces animations étaient réalisées grâce au soutien du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

Considérant que cette année, l'organisme Au Pignon de l'est ne dispose d'aucun programme de subvention ni de ressources financières extérieures pour la réalisation d'un tel programme d'activités;

Considérant que le Pignon de l'est souhaite participer à cinq activités de la Ville;

Considérant qu'entre 40 et 60 personnes participent aux activités du Pignon de l'est lors des événements, que le coût de réalisation par activité est de 100 \$ (frais de matériel et déplacement) et que le coût de réalisation est évalué à environ 2 \$ par individu;

Considérant que les activités sont offertes gratuitement aux familles.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à l'organisme Au Pignon de l'est afin qu'il puisse participer aux activités de la Ville de Montréal-Est pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRIR LE PROGRAMME "NAGER POUR SURVIVRE" AUX ÉLÈVES DE 3E ANNÉE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

201403076 8.3

Considérant que la Société Ressources Loisirs Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) serait prête à offrir 3 moniteurs en sécurité aquatique pour offrir le programme "Nager pour survivre" aux élèves de 3e année de l'école Saint-Octave;

Considérant qu'il est estimé que le programme pourrait réduire de moitié le nombre de noyades;

Considérant que le programme sera offert aux deux classes de 3e année aux mois d'avril et mai 2014;

Considérant que le coût pour offrir ce programme serait de 580,62 \$ taxes incluses pour quatre cours de 1 h 30;

Considérant que le programme "Nager pour survivre" n'est pas un cours de natation, mais vise à enseigner les habilités de base nécessaires pour survivre à une chute inattendue en eau profonde.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser les quatre cours de 1 h 30 du programme "Nager pour survivre" aux élèves de 3e année de l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ÉQUIPE DE VOILE DES CADETS DE LA MARINE DE LA RÉGION DE L'EST (QUÉBEC)

201403077 8.4

Considérant que des jeunes provenant de toutes les régions du Québec s'unissent pour former l'équipe de voile des cadets de la région de l'est;

Considérant que les prochaines Régates nationales se dérouleront à Kingston en août prochain;

Considérant que notre soutien financier aidera à la préparation des athlètes et contribuera à l'achat de la tenue de voile aux couleurs du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 250 \$ afin d'aider ces jeunes à participer aux Régates nationales de Kingston en août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201403078

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
